



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 août 2003  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

Point 76 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Examen de l'application des recommandations et des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Conseil consultatif pour les questions de désarmement**

## **Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu ses quarantième et quarante et unième sessions à New York, du 5 au 7 février 2003, et à Genève, du 16 au 18 juillet 2003, respectivement.

Le Conseil a centré ses délibérations sur les questions suivantes : a) respect, vérification et application des traités multilatéraux sur le désarmement; b) désarmement et sécurité commune; c) désarmement et développement; d) augmentation des dépenses militaires; e) examen du fonctionnement et de l'efficacité du Conseil; et f) données provenant de sources librement accessibles en vue de la promotion du désarmement et de la non-prolifération.

Le Conseil a recommandé que l'ONU détermine le meilleur moyen de préserver l'expérience et les connaissances acquises par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies dans le cadre de ses activités de suivi et d'inspection, de façon que l'Organisation demeure apte à répondre aux cas de non-respect futurs.

Le Conseil a également recommandé que l'ONU constitue un groupe d'experts chargé d'étudier et de définir des procédures permettant au Conseil de sécurité de traiter plus efficacement les cas de non-respect futurs.

\* A/58/150.



Le Conseil a formulé plusieurs recommandations sur la question du désarmement et de la sécurité commune : i) les aspects liés à la sécurité commune devraient être pris en compte dans la conception des programmes de désarmement futurs; ii) en vue de prévenir les conflits et la résurgence des conflits, ainsi que d'affermir la paix, une importance particulière devrait être accordée aux mesures de réconciliation et de désarmement dans les accords de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix, et diverses mesures devraient être élaborées en vue de promouvoir la réconciliation; iii) la communauté internationale devrait intensifier ses efforts afin de prévenir et d'éliminer la circulation et le commerce illicites des armes, y compris les armes légères, en particulier à l'échelle des communautés locales; iv) l'éducation aux questions de désarmement devrait être renforcée.

Le Conseil a également recommandé un examen plus complet du rapport entre le désarmement et développement, qui étudierait le lien entre le désarmement et la sécurité commune et entre le désarmement et le développement économique local, et envisagerait de nouveaux modes de coopération entre les pays en développement et la communauté des donateurs.

Le Conseil a décidé de plusieurs mesures visant à améliorer son propre fonctionnement et à lui permettre de conseiller plus efficacement le Secrétaire général sur les questions de désarmement.

En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Conseil a approuvé, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale, le rapport du Directeur de l'Institut sur ses activités d'août 2002 à juillet 2003, ainsi que son programme de travail et son budget pour 2004 (voir A/58/259).

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	4
II. Débats de fond et recommandations .....	4–39	4
A. Respect, vérification et application des traités multilatéraux sur le désarmement .....	4–12	4
B. Désarmement et sécurité commune .....	13–17	5
C. Désarmement et développement .....	18–25	6
D. Augmentation des dépenses militaires .....	26–29	7
E. Examen du fonctionnement et de l'efficacité du Conseil consultatif .....	30–35	8
F. Informations provenant de sources librement accessibles visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération .....	36–39	9
III. Entretien avec le Secrétaire général .....	40	11
IV. Conseil d'administration de l'UNIDIR .....	41–49	11
V. Programme d'information sur le désarmement .....	50–52	12
VI. Travaux futurs .....	53	13
VII. Conclusion .....	54–55	13
 Annexe		
Membres du Comité consultatif pour les questions de désarmement .....		14

## **I. Introduction**

1. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a tenu ses quarantième et quarante et unième sessions à New York, du 5 au 7 février 2003, et à Genève, du 16 au 18 juillet 2003, respectivement. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983. Le rapport du Conseil sur ses activités en tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est présenté dans un document distinct (A/58/259).
2. Les deux sessions du Conseil tenues en 2003 ont été présidées par Kostyantyn Gryshchenko (Ukraine).
3. Le présent rapport fait la synthèse des débats du Conseil lors des deux sessions, ainsi que des recommandations concrètes qu'il a adressées au Secrétaire général.

## **II. Débats de fond et recommandations**

### **A. Respect, vérification et application des traités multilatéraux sur le désarmement**

4. À sa quarante et unième session, le Conseil a reçu des documents de travail établis par Maleeha Lodhi, Harald Müller et Rakesh Sood. Il a également entendu un exposé de Joseph Goldblat, de l'Institut universitaire de hautes études internationales et de Pugwash. Les débats ont notamment abordé la question de la dénonciation des traités de désarmement et de non-prolifération.
5. Le Conseil a souligné que les États devraient se conformer à toutes les obligations conventionnelles qu'ils avaient contractées, pour faire en sorte que l'interdiction des armes de destruction massive demeure la norme et pour renforcer cette norme. Il a également souligné que la question du respect devrait faire partie intégrante du processus global de désarmement et de non-prolifération.
6. Le Conseil a souligné l'importance de la question de la dénonciation des traités dans le contexte d'un éventuel non-respect et estimé que la question devait être examinée plus avant.
7. Le Conseil a estimé que l'application des traités de désarmement devait être garantie non seulement par des mesures de vérification efficaces mais aussi en éliminant les menaces ou préoccupations en matière de sécurité et en appliquant le principe de non-discrimination entre les États parties; elle exigeait également la volonté politique des parties concernées de garantir le succès d'un traité.
8. Le Conseil a souligné que toutes les violations n'étaient pas équivalentes. Elles pouvaient aller d'infractions techniques ou de violations résultant d'erreurs d'interprétation à des violations flagrantes ou à des violations de dispositions essentielles à l'accomplissement de l'objet du traité ou de son but. Différentes situations et différents types de non-respect devaient donc déterminer le recours approprié dans l'appréciation des cas de non-respect.
9. Le Conseil a considéré que les mesures prises pour remédier à des situations de non-respect pouvaient différer selon les cas. Elles pouvaient consister, par

exemple, à demander des assurances ou des garanties de sécurité ou à prendre des dispositions restrictives ou répressives. À cet égard, un processus politique ouvert pouvait faciliter le règlement des problèmes de non-respect.

10. Le Conseil a estimé que la prise des décisions dans les situations de non-respect devait être pour l'essentiel un processus multilatéral fondé sur l'équité et la justice. Les mécanismes prévus dans les traités de désarmement (de consultation, de clarification et de coopération, notamment) devaient être pleinement utilisés dans le règlement des problèmes de non-respect.

11. Le Conseil a recommandé que l'ONU détermine le meilleur moyen de préserver l'expérience et les connaissances acquises par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies dans le cadre de ses activités de suivi et d'inspection, de façon que l'Organisation demeure apte à intervenir dans les cas de non-respect.

12. Le Conseil a également recommandé que l'ONU constitue un groupe d'experts chargé d'étudier et de définir des procédures permettant au Conseil de sécurité d'agir plus efficacement face aux cas de non-respect futurs.

## **B. Désarmement et sécurité commune**

13. Le Conseil a examiné les documents sur ce sujet établis par deux de ses membres, Kuniko Inoguchi et Raimundo Gonzalez. Il a également entendu un exposé de David Atwood, du Bureau des Quakers auprès des Nations Unies, à Genève.

14. Le Conseil a souligné que la nouvelle situation internationale avait donné lieu à un élargissement de la notion de sécurité. La sécurité commune enrichissait cette notion en redéfinissant les relations internationales du point de vue des menaces pour le bien-être des individus.

15. Le Conseil a noté que la question de la sécurité commune comportait de multiples facettes; elle faisait intervenir des facteurs politiques, militaires, économiques, environnementaux et culturels, des facteurs comme la maladie et la nutrition ainsi que les situations locales. Il a décidé de centrer ses délibérations sur le lien entre sécurité commune et désarmement. Il a fait observer que l'exclusion sociale, qui est le lot de la plupart des êtres humains, avait pour effet de maintenir ses victimes à l'écart des institutions économiques, des écoles et des hôpitaux. Il a souligné qu'il était urgent de lutter contre cette exclusion, qui portait atteinte à la sécurité des citoyens, et d'y mettre fin.

16. Le Conseil a estimé que les armes légères et les mines terrestres étaient les armes les plus utilisées dans les conflits armés récents, tuant ou mutilant des centaines de milliers de personnes, pour la plupart des civils, et déplaçant des millions d'autres. Il a souligné que les armes de destruction massive, du fait de leur énorme capacité de destruction, et les armes nucléaires en particulier, représentaient encore la plus grande menace pour la communauté mondiale.

17. Le Conseil a estimé qu'il était crucial de prendre des mesures préventives afin d'éviter les souffrances et l'insécurité. Le Conseil a formulé les recommandations suivantes :

a) Les aspects liés à la sécurité commune devraient être pris en compte dans la conception des programmes de désarmement;

b) En vue d'empêcher les conflits et la résurgences des conflits, ainsi que d'affermir la paix, une attention prioritaire devrait être accordée aux mesures de réconciliation et de désarmement dans les accords de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix. Un certain nombre de mesures devraient être conçues en vue de promouvoir les processus de réconciliation;

c) La communauté internationale devrait renforcer ses efforts afin de prévenir et d'éliminer la circulation et le commerce illicite des armes, y compris les armes légères, en particulier à l'échelle des communautés locales. À cet égard, il était essentiel de parvenir à l'adoption universelle des conventions et normes existantes sur les armes légères et les mines terrestres et de renforcer leur application;

d) L'éducation dans le domaine du désarmement devrait être améliorée. L'éducation multiculturelle et multiethnique devrait être encouragée à tous les niveaux de la société : ce pourrait être en définitive le meilleur moyen de mieux sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la compréhension et de l'entente mutuelles entre des groupes ethniques, religieux et culturels différents.

### **C. Désarmement et développement**

18. Le Conseil a reçu des documents de travail sur la question établis par Jill Sinclair et Pascal Boniface. Il a souligné la complexité et l'ampleur de la question. D'aucuns ont rappelé que l'approche classique reposait sur l'idée que la réalisation de progrès dans le domaine du désarmement entraînerait une réduction des dépenses militaires, ce qui permettrait de consacrer plus de ressources aux objectifs de développement. Néanmoins, cette conception ne couvrait pas tous les aspects de la relation entre désarmement et développement. En fait, la réduction des dépenses militaires ne se traduisait pas nécessairement par un accroissement des ressources allouées au développement. Le désarmement en tant que tel pouvait s'avérer coûteux à court terme et nécessiter des ressources supplémentaires dans certains cas.

19. Le Conseil a noté que la relation entre désarmement et développement comportait un autre élément fondamental – celui de la sécurité. À ce sujet, il a examiné l'approche de ce problème fondée sur la notion de sécurité commune. Ce type de sécurité était obtenu par le biais du désarmement à l'échelon local, ou microdésarmement, qui constituait le préalable du développement. Inversement, l'existence d'un développement économique effectif au niveau local était un facteur décisif de la prévention et de l'atténuation des conflits violents, en ce qu'il créait une situation de sécurité propice à la réalisation des objectifs de désarmement.

20. Le Conseil a également examiné le lien entre désarmement et développement dans le contexte des conflits régionaux et de la consolidation de la paix. D'aucuns ont estimé que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, devait accorder plus d'attention au règlement de différends et de conflits régionaux déjà anciens qui créaient un sentiment profond d'insécurité au sein des populations. Cette insécurité avait des conséquences négatives aussi bien pour le désarmement que pour le développement de ces régions. Il a également été proposé d'inclure la notion de réconciliation dans la relation désarmement-développement. Il a été noté que la

complexité de la question tenait également à la spécificité de la situation de chaque région ou État. Un modèle de désarmement et de développement centré sur l'être humain devait tenir compte des spécificités des régions et États.

21. Il a été indiqué que les pays en développement devraient jouer un rôle central dans la nouvelle approche de la sécurité commune centrée sur l'être humain, alors que, selon l'approche classique, c'était aux pays développés qu'il incombait principalement de réduire les dépenses militaires et de réaffecter des ressources à l'aide au développement.

22. Le Conseil a estimé que, si la réaffectation à des objectifs de développement des ressources consacrées aux dépenses militaires à l'échelle mondiale demeurait une tâche redoutable, la communauté internationale devait continuer de soutenir cette action, dont les pays en développement devaient prendre l'initiative.

23. Le Conseil a recommandé un examen plus détaillé du lien entre le désarmement et le développement, qui étudierait le lien entre le désarmement et la sécurité commune, et entre le désarmement et le développement économique local, et envisagerait de nouveaux modes de coopération entre les pays en développement et la communauté des donateurs.

24. Le Conseil a entendu des exposés de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) sur la question du coût du système de défense antimissile aux États-Unis d'Amérique. L'économiste et prix Nobel d'économie, Lawrence R. Klein, et le Vice-Président de l'association Economists Allied for Arms Reduction (ECAAR), Richard F. Kaufman, ont informé le Conseil des résultats de l'étude d'ECAAR sur le coût total d'un système de défense antimissile balistique. Il ressort de cette étude que le coût global probable d'un programme de défense antimissile « multidimensionnel » – comprenant, comme le demande le Gouvernement des États-Unis, un système d'interception pendant la phase de propulsion, à mi-parcours et pendant la phase finale – pourrait se situer entre 800 milliards et 1 200 milliards de dollars.

25. MM. Klein et Kaufman ont souligné qu'en dehors des nombreuses incertitudes quant à l'efficacité globale de ce projet de défense antimissile, au sujet duquel la communauté scientifique est généralement sceptique, le coût abyssal de la mise en place d'un tel système risquerait d'entraîner un déficit budgétaire considérable pour le Gouvernement américain dans les années à venir, ce qui exigerait des hausses d'impôts et une réduction des dépenses publiques et sociales.

#### **D. Augmentation des dépenses militaires**

26. Le Conseil a reçu un document de synthèse émanant de U. Joy Ogwu, à ce sujet, dans lequel ce dernier se dit préoccupé par l'augmentation de l'ensemble des dépenses militaires depuis 1998. Ces dépenses, qui avaient enregistré une baisse générale à la fin de la guerre froide, ont atteint 794 milliards de dollars en 2002, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm.

27. Le Conseil a noté que cette hausse s'expliquait en partie par un recours accru à la force pour régler les différends, par la perception de la notion de sécurité par les États et par l'augmentation du coût de la mise au point des nouveaux systèmes d'armes.

28. Soulignant que 43 % des dépenses militaires à l'échelle mondiale étaient le fait d'un seul pays, le Conseil a reconnu que l'augmentation de ces dépenses avait en général des effets négatifs pour la sécurité internationale, détournant des ressources précieuses qui pourraient servir à financer le développement social et économique, notamment dans les pays en développement, même si ces effets peuvent toutefois varier d'un pays à l'autre.

29. Notant qu'en général le recours à des moyens militaires n'est pas la meilleure solution pour résoudre les conflits ou lutter contre le terrorisme international, le Conseil a souligné qu'il fallait élaborer un nouveau paradigme de désarmement afin d'aborder la question de la sécurité sous un autre angle, en particulier la sécurité commune. Le nouveau modèle devrait notamment comprendre les éléments ci-après :

- Un engagement renouvelé des États à l'égard du programme des Nations Unies sur le désarmement, établi de longue date, afin d'éliminer le fléau que constituent les guerres et les conflits dévastateurs;
- Réduire et éliminer la dépendance envers l'emploi de la force pour résoudre tous les types de différends;
- S'efforcer de mettre en place des mesures de désarmement efficaces par le biais d'instruments contraignants, la priorité étant accordée aux armes de destruction massive;
- Établir des mesures de confiance entre les États, ou les renforcer, pour atténuer la méfiance et les erreurs d'interprétation;
- Élaborer des programmes d'éducation sur la paix, le désarmement et la non-prolifération, à l'intention de publics différents;
- Promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie;
- Assurer le bien-être social et la sécurité des citoyens;
- Réglementer et limiter l'accès aux armes légères, ainsi que leur commerce, par un accord contraignant pour les nations;
- Instaurer des relations économiques bilatérales et multilatérales, mutuellement avantageuses entre le Nord et le Sud, y compris une limitation et un contrôle du flux des armes des pays développés vers les pays pauvres du Sud;
- Établir un partenariat secteur public/société civile, non seulement en vue du désarmement mais également de la sécurité commune.

## **E. Examen du fonctionnement et de l'efficacité du Conseil consultatif**

30. L'année 2003 marque le vingt-cinquième anniversaire de la création du Conseil consultatif. Il était donc approprié que ses membres examinent son fonctionnement et son efficacité en vue de les améliorer. Le Conseil a reçu des documents de travail sur la question établis par deux de ses membres, Jane Sharp et Vicent Berasategui.

31. Le Conseil a fait observer que son mandat avait évolué au fil des ans; il consistait auparavant à élaborer des programmes d'étude mis en oeuvre sous les auspices de l'ONU dans le domaine du désarmement; il consiste aujourd'hui



essentiellement à fournir des services consultatifs au Secrétaire général en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

32. Estimant qu'il s'était, dans l'ensemble, acquitté de son mandat dans le passé, le Conseil a toutefois jugé qu'il pourrait néanmoins s'adapter plus rapidement à l'évolution des questions de sécurité et de désarmement au niveau international. En ce qui concerne sa composition, il a souligné qu'il fallait établir un meilleur équilibre en termes de compétences et d'égalité des sexes.

33. Pour procéder à des analyses plus détaillées des questions et formuler des recommandations plus spécifiques et plus élaborées à l'intention du Secrétaire général, le Conseil a décidé de limiter à deux le nombre de questions à inscrire à l'ordre du jour de chaque session.

34. Le Conseil a également estimé indispensable d'établir des contacts plus étroits avec les ONG concernées par les questions de désarmement. Il a identifié deux mesures possibles : inviter les ONG et les instituts de recherche spécialisés dans certains domaines à présenter, par écrit, leurs vues sur des questions de fond devant être examinées lors de sa session et associer ses membres au processus de sélection d'experts qualifiés issus de la communauté des ONG qui feraient un exposé au Conseil sur les questions inscrites à son ordre du jour.

35. Pour améliorer son fonctionnement en tant que Conseil d'administration de l'UNIDIR, le Conseil a reconnu qu'il fallait créer un sous-comité du Conseil chargé d'examiner de manière plus approfondie les questions relatives au programme de travail de l'Institut. Cet organe se réunirait pendant une journée, chaque année, immédiatement avant la session d'été du Conseil et lui ferait ensuite rapport à cette session. Eu égard à sa composition, il a été décidé que le Président du Conseil nommerait ses membres, en consultation avec le Directeur de l'UNIDIR et d'autres membres du Conseil.

## **F. Informations provenant de sources librement accessibles visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération**

36. Le Conseil a reçu un document de travail de William C. Potter sur cette question. Il a reconnu qu'en dépit de la révolution de l'information et de son impact considérable sur l'économie, la politique, l'éducation et la guerre, les informations provenant de sources librement accessibles, qui peuvent représenter un outil important pour le désarmement, demeureraient largement sous-exploitées. D'aucuns ont souligné que les informations reçues de sources disponibles sur Internet pouvaient compléter les informations classifiées que les gouvernements nationaux utilisent habituellement pour évaluer les menaces stratégiques, la vérification de l'application des traités et le suivi stratégique, et le Conseil a souligné le rôle croissant des instituts et des centres de recherche indépendants dans l'analyse de ces sources d'information.

37. Plusieurs outils ont été identifiés, permettant d'accéder à des informations utiles pour le désarmement, comme l'imagerie satellitaire commerciale à haute définition, la chronologie des cas de trafic de matières fissiles, ayant des incidences en matière de prolifération, les renseignements économiques stratégiques, les systèmes de vecteurs de missile et les capacités de défense antimissile, voire les scénarios d'échanges nucléaires. Il a été fait observer que les sources librement

accessibles pouvaient également fournir d'autres moyens d'obtenir des informations pertinentes sur le respect par les États de leurs obligations conventionnelles dans le domaine de la maîtrise des armements et permettre de détecter des signes précurseurs d'opérations militaires éventuelles.

38. Le Conseil a estimé qu'un accès plus large aux informations librement accessibles, telles que l'imagerie satellitaire commerciale, pourrait accroître considérablement les capacités des instituts de recherche indépendants dans le domaine du désarmement. Il a également reconnu que l'éducation faisait partie des applications les plus prometteuses des données de sources librement accessibles aux fins du désarmement. Comme il est souligné dans l'Étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (voir A/57/124), les progrès des technologies de l'information et de la communication, en particulier la masse d'informations et de ressources sur le désarmement et la non-prolifération disponibles sur Internet, ouvraient des perspectives extraordinaires pour l'éducation et la formation.

39. Conscient du potentiel prometteur mais sous-exploité des informations provenant de sources librement accessibles en matière de désarmement, le Conseil a recommandé de prendre les mesures concrètes ci-après :

a) Le Département des affaires de désarmement devrait créer et actualiser en permanence un site de ressources en ligne, convivial et multilingue, doté de liens permettant d'accéder aux autres ressources existantes et organisations internationales, États membres, universités, instituts de recherche et ONG concernés, disposant de sites Web sur le désarmement et la non-prolifération et de programmes en ligne à but pédagogique. Dans un premier temps, le Département devrait multiplier ses liens avec des sites Web autres que ceux de l'ONU;

b) Il faudrait encourager la communauté des ONG à organiser des ateliers techniques sur l'interprétation et l'analyse des informations de sources librement accessibles, eu égard en particulier aux questions relatives à l'application des traités. Les analystes de nombreuses organisations internationales, ainsi que ceux d'un grand nombre de gouvernements nationaux, bénéficieraient également d'une formation complémentaire pour mieux exploiter les informations librement disponibles dans des domaines tels que le commerce des sources radioactives, explorer les publications scientifiques pour cerner les applications de la recherche sur les armes chimiques et biologiques, ainsi que les exportations nucléaires à double usage;

c) Afin d'élargir l'accès aux images satellitaires, il serait peut-être souhaitable de créer un fonds pour l'achat d'images commerciales à taux réduit. Un groupement d'ONG pourrait verser des contributions au fonds et identifier les images à acquérir, ainsi que les moyens nécessaires à leur diffusion. Ce groupement pourrait également, en toute logique, organiser l'atelier technique proposé plus haut sur l'interprétation des images satellite;

d) L'ONU, par l'intermédiaire de ses organes concernés, notamment l'UNIDIR, devrait prendre l'initiative de familiariser les décideurs nationaux avec d'autres sources d'information, en engageant les ambassadeurs et leurs collaborateurs, à participer, à la Conférence du désarmement, à des groupes de travail dirigés ou à des séances d'information sur les informations de sources librement accessibles axées sur trois ou quatre sujets différents concernant le

désarmement. L'UNIDIR, peut-être en coopération avec une ou plusieurs ONG, pourrait organiser les exposés sur les sources librement accessibles. Le Département devrait organiser des séances similaires pour la communauté diplomatique s'occupant des questions de désarmement à New York.

### **III. Entretien avec le Secrétaire général**

40. Les membres du Conseil ont eu un entretien avec le Secrétaire général, le 6 février 2003. Après avoir entendu des déclarations du Président et du Secrétaire général, ils ont soulevé diverses questions importantes pour le débat; on mentionnera en particulier les défis posés par les crises actuelles concernant l'Iraq et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les graves conséquences qui en résultent pour la paix et la sécurité internationales en général et pour les régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération en particulier; la nécessité de promouvoir de nouveaux concepts de sécurité globale; le rôle clef joué par l'ONU afin d'écartier la menace que constitue la prolifération des armes de destruction massive pour les acteurs non étatiques; l'augmentation rapide des dépenses militaires mondiales, détournant des ressources précieuses qui pourraient servir à couvrir les besoins urgents en matière de développement socioéconomique; le danger potentiel d'une militarisation de l'espace; les conséquences dévastatrices de la prolifération continue des armes légères; la nécessité de privilégier la sécurité commune dans la réalisation des objectifs du désarmement; et les progrès vers l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

### **IV. Conseil d'administration de l'UNIDIR**

41. À sa quarantième session, le Conseil a entendu un rapport oral du Directeur de l'UNIDIR sur le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2003 depuis sa dernière réunion. Le Directeur a également rendu compte de l'examen du programme et du budget par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission à la dernière session de l'Assemblée générale. Le Conseil a adopté officiellement le budget-programme de l'UNIDIR pour 2003.

42. Le Conseil s'est félicité que l'Assemblée générale ait approuvé l'allocation d'une subvention à l'UNIDIR pour 2003, mesure essentielle pour maintenir l'indépendance de l'Institut.

43. Conformément à la décision prise à la quarantième session du Conseil, le Président a nommé un sous-comité sur l'UNIDIR, composé de huit membres, lequel s'est réuni le 15 juillet, avant la quarante et unième session du Conseil, afin d'examiner les questions relatives au programme de travail de l'Institut.

44. À la réunion du Sous-Comité, le Directeur de l'Institut a décrit leurs grandes lignes, les activités et le programme de travail de l'Institut; ensuite des membres du personnel de l'UNIDIR ont présenté des exposés détaillés sur les produits clefs – revue trimestrielle, ouvrages, rapports et site Web de l'Institut, ainsi que sur certains projets en cours, tels que l'évaluation de la collecte d'armes, le programme de bourses et le Forum de Genève. Le Directeur et le Directeur adjoint

ont également présenté un rapport sur la situation financière et la direction stratégique de l'Institut.

45. Les membres du Sous-Comité ont reconnu que ce type d'interactions directes avec le personnel de l'Institut était essentiel pour acquérir une bonne connaissance des projets et des travaux de recherche de l'UNIDIR, et pour la formulation de directives pour ses activités futures. Le Conseil a décidé de maintenir à l'examen le mandat du Sous-Comité et d'établir un roulement entre les membres du Conseil pour la composition du Sous-Comité.

46. À sa quarante et unième session, le Conseil a entendu le rapport du Directeur de l'UNIDIR sur les activités de l'Institut au cours de la période d'août 2002 à juillet 2003 et sur les activités prévues pour 2003 et au-delà, ainsi que sur son programme de travail. Il a également entendu un rapport succinct du Rapporteur du Sous-Comité sur les activités de cet organe.

47. Le Conseil a constaté avec satisfaction que l'UNIDIR avait poursuivi un programme de recherche dynamique portant sur des questions très diverses, tant d'actualité que nouvelles, dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Le Conseil a demandé aux États membres de renforcer leur appui aux travaux utiles menés par l'Institut.

48. Le Conseil a identifié un certain nombre de questions que l'UNIDIR pourrait examiner lors de la planification de ses futurs travaux de recherche; on mentionnera notamment le respect des traités en matière de désarmement, les armes nucléaires non stratégiques, l'Iraq constituant une étude de cas, l'échange de renseignements sur le contrôle des armes de destruction massive, et l'application des recommandations de l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

49. Conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2 b), du Statut de l'Institut, le Conseil a approuvé, pour présentation à l'Assemblée générale, le programme de travail et le budget de l'Institut pour 2004 (voir A/58/259).

## **V. Programme d'information sur le désarmement**

50. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, Jayantha Dhanapala, a informé le Conseil, à sa quarantième session, des activités entreprises dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

51. Le Conseil a entendu des exposés de représentants de plusieurs ONG au cours de ses deux sessions de 2003. À sa quarantième session, il a entendu des exposés sur la question des coûts afférents à un système de défense antimissile aux États-Unis, l'économiste et lauréat du prix Nobel, Lawrence R. Klein, et le Vice-Président de l'association Economists Allied for Arms Reduction (ECAAR), Richard F. Kaufman, ont présenté au Conseil les conclusions de l'étude d'ECAAR sur le coût global d'un système de défense antimissile balistique (voir par. 24 et 25 plus haut).

52. À sa quarante et unième session, le Conseil a entendu une communication de David Atwood du Bureau des Quakers auprès des Nations Unies, à Genève, intitulée : « Disarmament and human security: returning to the basics and a new paradigm ». Il a également entendu des exposés de Jozef Goldblat de l'Institut

universitaire de hautes études internationales de Genève et de Pugwash sur le respect, la vérification et l'application des traités multilatéraux en matière de désarmement. (voir par. 4 plus haut).

## **VI. Travaux futurs**

53. Le Conseil a décidé d'inscrire les questions ci-après à l'ordre du jour de sa quarante-deuxième session qui se tiendra à New York, en janvier/février 2004 :

- a) Désarmement et réconciliation dans la prévention des conflits;
- b) Le terrorisme et les armes de destruction massive et leurs vecteurs.

## **VII. Conclusion**

54. **Le Conseil a souligné le rôle crucial joué par le multilatéralisme face aux problèmes clefs auxquels est confronté le monde actuel dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il a également souligné la nécessité urgente de préserver et de renforcer les normes en vigueur en matière de désarmement multilatéral par l'adhésion aux traités et l'exécution des obligations juridiques. À cet égard, l'ONU avait un rôle central à jouer. Le Conseil a souligné que les États parties devaient se conformer pleinement aux obligations conventionnelles qu'ils avaient contractées en maintenant et en renforçant les normes applicables aux armes de destruction massive.**

55. **Le Conseil a souligné que la prévention jouait un rôle fondamental et qu'il importait de poursuivre les activités à cette fin pour éviter en premier lieu souffrance et insécurité à l'humanité. Il s'est déclaré convaincu qu'une approche préemptive, coercitive ou fondée sur un changement de régime n'était pas le meilleur moyen de contrecarrer la menace de la prolifération.**

## Annexe

### **Membres du Comité consultatif pour les questions de désarmement**

Kostyantyn Gryshchenko (Président)  
Ambassadeur de l'Ukraine aux États-Unis d'Amérique  
Washington

Mariama Bayard Gamatié  
Consultante pour les questions de développement  
et d'égalité entre les sexes  
Niamey

Vicente Berasategui  
Ambassadeur de l'Argentine au Royaume-Uni  
Londres

Pascal Boniface  
Directeur de l'Institut de relations internationales  
et stratégiques  
Paris

Rolf Ekéus  
Haut Commissaire aux minorités nationales  
Organisation pour la sécurité et la coopération  
en Europe  
La Haye

Nabil Fahmy  
Ambassadeur de la République arabe d'Égypte  
aux États-Unis d'Amérique  
Washington

Shai Feldman  
Directeur  
Jaffee Center for Strategic Studies  
Université de Tel-Aviv  
Tel-Aviv (Israël)

Gelson Fonseca, Jr.  
Représentant permanent du Brésil  
auprès de l'ONU  
New York

Raimundo González  
Ambassadeur du Chili en Autriche  
Vienne

Kuniko Inoguchi  
Représentant permanent du Japon  
à la Conférence du désarmement  
Genève

Liu Jieyi  
Directeur général  
Département de la maîtrise  
des armements et du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
de la République populaire de Chine  
Beijing

Maleeha Lodhi  
ex-Ambassadrice du Pakistan  
aux États-Unis d'Amérique  
Islamabad

Harald Müller  
Directeur  
Peace Research Institute Frankfurt  
Francfort (Allemagne)

U. Joy Ogwu  
Directeur général  
Nigerian Institute of International Affairs  
Lagos

William Potter  
Directeur  
Center for Nonproliferation Studies  
and Center for Russian and Eurasian Studies  
Monterey Institute of International Studies  
Monterey, Californie (États-Unis d'Amérique)

Boris Pyadyshev  
Rédacteur en chef, International Affairs  
Moscou

Diane Marie Quarless  
Directrice  
Marine and Aviation Affairs Department  
Ministère des affaires étrangères et du  
commerce international de la Jamaïque  
Kingston

Jane Sharp  
Chargée de recherche principale  
Centre for Defence Studies  
Kings College  
Londres

Jill Sinclair  
Directrice générale  
Direction générale de la sécurité internationale  
Ministère des affaires étrangères et du commerce international  
Ottawa

Kongit Sinegiorgis  
Directrice générale chargée des affaires africaines  
Ministère des affaires étrangères de l'Éthiopie  
Addis-Abeba

Rakesh Sood  
Représentant permanent de l'Inde  
à la Conférence du désarmement  
Genève

Nugroho Wisnumurti  
Représentant permanent de l'Indonésie  
auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales  
Genève

Patricia Lewis (membre de droit)  
Directrice de l'Institut des Nations Unies  
pour la recherche sur le désarmement  
Genève

---